

# Recensement militaire

Indispensable notamment pour effectuer la Journée de Défense et Citoyenneté, le recensement militaire est obligatoire dès l'âge de 16 ans. Pour effectuer cette démarche à la mairie d'Uzès, il faut impérativement y être domicilié.

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, filles et garçons, doivent spontanément se faire recenser en se rendant dans leur mairie (entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire) et muni de la **notice individuelle de recensement remplie**. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Enfin, sachez que la présence d'un adulte ou parent, n'est pas nécessaire pour effectuer cette démarche.

Les pièces à fournir :

- > CNI
- > Livret de famille
- > Justificatif de domicile
- > Notice individuelle de recensement remplie

## Permis moto : permis A1 ou permis 125 (moto légère)

Pour conduire une moto légère ou un 3 roues d'une puissance de 15 kW maximum, vous devez avoir le **permis A1** (dit ). Quel est l'âge minimum ? Comment s'inscrire, passer les examens (code et la conduite) et faire la demande du permis ? Nous vous indiquons étapes à suivre pour passer le permis A1.

## Vérifier les motos que le permis A1 autorise à conduire

Le permis A1 permet de conduire les véhicules suivants :

- > Moto légère (avec ou sans side-car) d'une cylindrée maximale de 125 cm<sup>3</sup>, d'une puissance n'excédant pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,1 kW/kg
- > 3 roues d'une puissance maximale de 15 kW

 À savoir

[le permis B permet de conduire une moto 125 ou scooter à 3 roues sous conditions](#) (particuliers).

# Vérifier les conditions pour passer le permis A1

---

## Âge

Vous devez avoir au moins **16 ans**.

## Posséder l'ASSR ou l'ASR

Si vous avez moins de 21 ans et que c'est la 1<sup>ère</sup> catégorie de permis que vous passez, vous devez être titulaire de [l'attestation scolaire de sécurité routière de 2nd niveau \(ASSR2\)](#) (particuliers) ou de [l'attestation de sécurité routière \(ASR\)](#) (particuliers).

En cas de perte ou de vol de ces attestations, vous pouvez faire une [déclaration sur l'honneur - APPLICATION/PDF - 78.2 KB](#).

## Citoyenneté - Nationalité

### Vous êtes français

Si vous avez moins de 25 ans, vous devez être en règle avec les obligations de la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) (particuliers).

### Vous êtes européen

Si vous avez la nationalité suisse, andorrane, monégasque ou d'un État de l'Espace économique européen (EEE), vous devez avoir vos attaches personnelles et/ou professionnelles depuis au moins 6 mois en France.

### Vous êtes étranger

Vous devez vivre en France depuis au moins 6 mois et avoir un titre de séjour valide.

## État de santé

Si vous avez un problème de santé, vous devez passer un [contrôle médical](#) (particuliers) devant un médecin agréé avant de demander le permis de conduire.

## Se renseigner sur le prix du permis de conduire

---

Les tarifs pratiqués par les auto-moto écoles sont libres.

Le prix d'un permis A1 dépend donc du tarif pratiqué par votre établissement.

L'inscription au code moto (ETM) coûte 30 €.

En cas d'échec au code, vous devez repayer cette somme.

## S'inscrire à l'examen du permis de conduire

---

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/recensement-militaire?xml=F2832&cHash=7c3d6b7a27e4b78fae81b4dea91a62af?>

## Par le biais d'une auto-école

À votre demande, votre auto-école se charge de votre inscription à l'examen du permis.

Toutefois, vous devez activer vous-même le compte créé en votre nom sur le site de l'[ANTS](#).

Vous recevez un mail pour activer le compte.

Un **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)** vous est attribué lors de l'inscription à l'examen.

Pour vous inscrire, l'auto-école a besoin des documents suivants, **en version photographiée ou numérisée** :

- > [Justificatif d'identité](#) (particuliers)
- > [Justificatif de domicile](#) (particuliers) de moins de 6 mois
- > 1 [photo-signature numérique](#)
- > Si nécessaire, avis médical (formulaire [cerfa n°14880](#) (particuliers))
- > Pour une personne mineure ou sous tutelle légale, 1 copie du justificatif d'identité de son représentant légal
- > Si vous êtes français, âgé de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, certificat individuel de participation à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) (particuliers), ou attestation individuelle d'exemption, ou attestation de situation vis-à-vis du service national, ou attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national
- > Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

## Par vous-même

Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.

Un **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)** vous est attribué lors de l'inscription à l'examen.

Le service en ligne est accessible avec FranceConnect ou avec vos **identifiants ANTS**.

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Préparez les documents suivants, **en version photographiée ou numérisée** :

- > [Justificatif d'identité](#) (particuliers)
- > [Justificatif de domicile](#) (particuliers) de moins de 6 mois
- > 1 [photo d'identité](#) (particuliers) ou 1 [photo-signature numérique](#)
- > Si nécessaire, avis médical (formulaire [cerfa n°14880](#) (particuliers))
- > Pour une personne mineure ou sous tutelle légale, 1 copie du justificatif d'identité de son représentant légal
- > Si vous êtes français, âgé de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, certificat individuel de participation à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) (particuliers), ou attestation individuelle d'exemption, ou attestation de situation vis-à-vis du service national, ou attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national
- > Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

› [Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen \(attribution du numéro NEPH\)](#) - Téléservice

## Passer l'examen du code (épreuve théorique)

---

Vous devez passer avec succès une **épreuve théorique motocyclette (ETM ou code motocyclette)**.

Vous pouvez vous inscrire **dans une auto-école ou en candidat libre**.

L'ETM porte sur les **règles de circulation** et **de conduite** d'une moto et sur les **bons comportements du conducteur**.

Vous devez répondre à **40 questions** à choix multiples.

Pour **réussir l'ETM**, vous devez avoir **35 réponses justes ou plus**.

Vous **conservez le bénéfice de l'ETM** pendant **5 ans maximum**.

## Préparer l'épreuve pratique (conduite)

---

L'épreuve pratique comporte **2 phases** :

- › une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité,
- › une épreuve en circulation (CIR).

La durée de la formation est de **20 heures au minimum**, dont 8 heures sur piste et 12 heures sur route.

L'auto-école doit vous proposer un [contrat-type de l'enseignement de la conduite](#).

Ce contrat précise notamment le **programme** et le **déroulement de la formation**, le **prix** de la formation et des prestations administratives, les **obligations** de chacun, les **moyens de paiement**.

L'auto-école vous ouvre un accès à un **livret d'apprentissage numérique** (objectifs de la formation et suivi de votre progression).

### Savoir ce que contient le livret d'apprentissage numérique

Le livret d'apprentissage numérique précise les compétences à acquérir et retrace le parcours de votre formation à la conduite.

Les principales informations du livret concernent :

- › L'école de conduite (auto école ou association)
- › Les enseignants ou, si nécessaire, l'accompagnateur
- › Les heures de conduite effectuées
- › La formation dispensée

En cas de perte de l'accès au livret numérique, un nouvel accès vous est ouvert avec l'aide de l'enseignant ou de l'accompagnateur.

#### À savoir

Si votre demande de permis de conduire a été validée avant 2024, vous pouvez continuer à utiliser un livret d'apprentissage en format papier.

# Suivre la réservation de votre place pour passer l'épreuve pratique (RdvPermis)

---

[RdvPermis](#) est une plateforme de réservation nominative des places pour **l'examen pratique** du permis de conduire.

Vous choisissez le centre d'examen, la date et le créneau horaire, en accord avec votre formateur et en fonction de votre planning de formation.

Une fois connecté avec les identifiants fournis par votre école de conduite, vous pouvez **suivre les démarches** faites par l'école (prise de rendez-vous...).

- [Réservation en ligne d'une place pour passer l'épreuve pratique du permis de conduire \(RdvPermis\)](#) - Téléservice

## Passer l'examen de la conduite (épreuve pratique)

---

### Équipements obligatoires

**Les équipements suivants sont obligatoires** pour passer l'épreuve pratique :

- > Casque homologué
- > Gants homologués
- > Blouson ou veste à manches longues
- > Pantalon ou combinaison
- > Bottes ou chaussures montantes

### Accompagnateur

La présence d'un accompagnateur est obligatoire pendant toute la durée des épreuves.

### Épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve HC dure **10 minutes**.

L'épreuve HC permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).

L'épreuve HC est composé d'un enchaînement de **6 manœuvres** :

- > 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur
- > 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure plus élevée

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve CIR.

Vous **conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR** pendant les **3 ans** qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique (code).

### Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR dure **40 minutes**.

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/recensement-militaire?xml=F2832&cHash=7c3d6b7a27e4b78fae81b4dea91a62af?>

Elle permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins **21 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

## Télécharger le résultat de l'examen du permis de conduire (CEPC)

---

Après l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat.

Vous pouvez **consulter en ligne le résultat** de votre examen sur la **plateforme RdvPermis**.

Votre **résultat** est **disponible** dès le **lendemain du passage de l'examen**.

**Si le résultat est favorable**, vous pouvez **télécharger** votre **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**.

Ce certificat, accompagné d'un titre d'identité, sert de permis de conduire pendant **4 mois** à partir du jour de l'examen.

**En cas de contrôle des forces de l'ordre**, vous pouvez présenter le **CEPC** en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger.

- [Consulter en ligne le résultat de votre examen du permis de conduire](#) - Téléservice

### À savoir

en cas d'échec à une épreuve du permis de conduire, vous ne pouvez pas vous présenter à l'épreuve suivante avant un délai de 2 jours (date à date).

## Demander en ligne le permis de conduire sur le site de l'ANTS

---

Pour obtenir votre permis A1, la démarche est différente s'il s'agit de votre 1<sup>ère</sup> obtention d'un permis de conduire ou de l'ajout d'une catégorie.

### Premier permis

Demandez à votre auto-école si elle s'occupe de demander votre titre de conduite ou si c'est à vous de le demander.

Si vous faites la demande vous-même, la démarche se fait **en ligne** sur le site de l'[ANTS](#).

Le **service en ligne** est accessible avec FranceConnect ou avec vos **identifiants ANTS**, en français uniquement.

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Vous avez besoin des documents suivants en version numérisée :

- > [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- > 1 [photo-signature numérique](#)
- > Si vous avez moins de 21 ans, copie de l'[ASSR](#) de 2<sup>nd</sup> niveau ou de l'[ASR](#), ou à défaut (en cas de perte par exemple) [déclaration sur l'honneur - APPLICATION/PDF - 78.2 KB](#)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/recensement-militaire?xml=F2832&cHash=7c3d6b7a27e4b78fae81b4dea91a62af?>

- Si nécessaire, avis médical (formulaire [cerfa n°14880](#) (particuliers))
- Documents relatifs à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) (particuliers) si vous êtes français, âgé de 17 ans révolus à 25 ans non révolus (sauf si vous les avez déjà fournis lors de l'inscription à l'examen du permis). Il s'agit du certificat individuel de participation à la JDC, ou de l'attestation individuelle d'exemption, ou de l'attestation de situation vis-à-vis du service national, ou de l'attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national
- Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

### Étapes à suivre :

- 1/ Se connecter ou créer un compte [ANTS](#)
- 2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"
- 3/ Choisir le motif de votre demande "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire"
- 3/ Compléter les rubriques et ajouter les justificatifs demandés
- 4/ Confirmer la démarche

#### À noter

si c'est votre 1<sup>er</sup> permis de conduire, il s'agit d'un [permis probatoire](#) (particuliers). Vous devez apposer le signe "A" à l'arrière de votre véhicule

- [Demande en ligne de permis de conduire à la suite de la réussite à un examen](#) - Téléservice

## Ajout de la catégorie A1 à votre permis

Si vous avez déjà le permis de conduire, vous devez [faire ajouter la catégorie A1](#) (particuliers) sur votre permis.

## Suivre l'avancement de votre demande de permis de conduire

---

Un **téléservice** vous permet de **suivre en ligne** la **fabrication** et **l'envoi** de votre **permis de conduire**.

- [Suivre l'avancement de votre demande de permis de conduire](#) - Téléservice

### Savoir comment le permis de conduire est expédié

**L'expédition** du permis de conduire se fait par **Lettre Expert**

Il s'agit d'un **envoi sécurisé**, avec **remise en main propre contre signature**.

- **L'adresse** que vous indiquez lors de la procédure en ligne doit être **la plus complète possible** (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, "résidant chez",...).
- Votre **boîte aux lettres** doit présenter le **nom et prénom** de la personne qui reçoit le courrier.

**Si vous êtes absent** lors du passage du facteur, vous devez **aller à la Poste** dans les **15 jours** avec votre avis de passage ou avec le numéro de la Lettre Expert.

**Si vous n'avez pas pu aller à la Poste dans les 15 jours**, vous n'avez rien à faire.

Votre permis va vous être envoyé.

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/recensement-militaire?xml=F2832&cHash=7c3d6b7a27e4b78fae81b4dea91a62af?>

Dans les autres cas, contactez l'[ANTS](#) via le formulaire de contact :

## Où s'adresser ?

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

**34 00**

Du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h. Coût d'un appel local

**09 70 83 07 07** depuis l'Outre-Mer et l'étranger

## Vérifier la durée de validité du permis de conduire

---

La [durée de validité d'un permis de conduire \(titre de conduite\)](#) (particuliers) au format *carte de crédit* est de **15 ans**.

À la fin de cette période, le **renouvellement** est une **simple démarche administrative** : il n'y a ni examen de conduite, ni contrôle médical à passer.

Ainsi, même si votre titre de conduite est valable **15 ans**, votre catégorie de permis reste valable **à vie** (sauf restriction individuelle).

Toutefois, la **durée de validité** du titre peut être **réduite** [pour raisons de santé](#) (particuliers).

### Savoir où trouver les dates de fin de validité sur le permis de conduire

La **validité du titre** ne doit pas être confondue avec **la validité des catégories de permis** :

- La **date de fin de validité** du **titre de conduite** est indiquée au **recto**, à la **ligne 4b**.
- Les **dates** d'obtention et de **fin de validité** des **catégories de permis** figurent au **verso** du permis, **colonnes 10 et 11**.

Décrypter le permis de conduire  
Service Public (DILA)

L'infographie explique quelles sont les informations indiquées sur le permis de conduire :

Recto du permis de conduire :

1. Nom du titulaire
2. Prénom du titulaire
3. Date et lieu de naissance du titulaire

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/recensement-militaire?xml=F2832&cHash=7c3d6b7a27e4b78fae81b4dea91a62af?>

- 4a. Date de délivrance du titre
- 4b. Date de fin de validité du titre
- 4c. Autorité de délivrance
- 5. Numéro du titre
- 7. Signature du titulaire
- 9. Catégories de permis

Légende non numérotée : symbole et nom de l'État qui a délivré le permis de conduire

Verso du permis :

- 9. Catégories de permis
  - 10. Date de 1<sup>re</sup> délivrance de chaque catégorie de permis
  - 11. Date de fin de validité de chaque catégorie de permis
  - 12. Codes restrictifs. Par exemple : 01.01 pour les lunettes
- Légende non numérotée : Numéro de dossier (numéro NEPH)

## Où s'adresser ?

### Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Permis de conduire

---

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

**34 00**

Du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h. Coût d'un appel local

**09 70 83 07 07** depuis l'Outre-Mer et l'étranger

### École de conduite labellisée (auto-école, association)

---

## Pour en savoir plus

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/recensement-militaire?xml=F2832&cHash=7c3d6b7a27e4b78fae81b4dea91a62af?>

- › [Déclaration sur l'honneur pour obtenir un 1er titre de conduite](#)  
Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- › [Contrat type de l'enseignement de la conduite](#)  
Legifrance
- › [Prendre rendez-vous en ligne pour l'épreuve pratique du permis de conduire](#)  
Ministère chargé de l'intérieur
- › [Nouveau permis moto à partir de mars 2020](#)  
Ministère chargé de l'intérieur

## Voir aussi...

- › [Infractions routières](#) (particuliers)
- › [Permis moto : permis A2 \(moto de puissance intermédiaire\)](#) (particuliers)
- › [Permis moto : permis A](#) (particuliers)
- › [Équipements obligatoires à moto](#) (particuliers)

## Références

- › [Code de la route : articles R221-4 à R221-8](#)  
Délivrance et catégories
- › [Code de la route : articles R221-9 à R221-13](#)  
Vérification d'aptitude
- › [Code de la route : articles R226-1 à R226-4](#)  
Contrôle médical
- › [Arrêté du 19 décembre 2023 relatif au livret d'apprentissage numérique des formations au permis de conduire modifiant plusieurs arrêtés ministériels](#)
- › [Arrêté du 27 avril 2021 relatif à la généralisation progressive d'un système de réservation nominative des places pour l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire A1, A2, B1 et B](#)
- › [Arrêté du 12 mai 2014 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1 et A2 du permis de conduire](#)
- › [Arrêté du 26 avril 2013 relatif à la notification des résultats des examens du permis de conduire](#)
- › [Arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2](#)
- › [Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire](#)
- › [Arrêté du 24 juin 1992 relatif à la formation à la conduite des motocyclettes et des motocyclettes légères](#)

- › [Permis de conduire : trouver une école labellisée près de chez vous](#) - Outil de recherche
- › [Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen \(attribution du numéro NEPH\)](#) - Téléservice
- › [Réservation en ligne d'une place pour passer l'épreuve pratique du permis de conduire \(RdvPermis\)](#) - Téléservice
- › [Consulter en ligne le résultat de votre examen du permis de conduire](#) - Téléservice
- › [Demande en ligne de permis de conduire à la suite de la réussite à un examen](#) - Téléservice
- › [Permis de conduire - Avis médical](#) - Formulaire - Cerfa n°14880\*02
- › [Suivre l'avancement de votre demande de permis de conduire](#) - Téléservice

## Questions - Réponses



- › [Peut-on conduire un scooter 3 roues ou une moto 125 avec le permis B ?](#) (particuliers)
- › [Le débridage d'une moto est-il autorisé ?](#) (particuliers)
- › [À quel âge peut-on conduire un scooter ou une moto ?](#) (particuliers)
- › [Mini moto, quad : quelles sont les règles \(déclaration, conduite...\) ?](#) (particuliers)
- › [Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?](#) (particuliers)
- › [Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur votre permis de conduire ?](#) (particuliers)
- › [Permis de conduire : comment passer le code \(épreuve théorique commune ou ETG\) ?](#) (particuliers)
- › [Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?](#) (particuliers)

## CONTACT



### Accueil - Formalités administratives - Recensement militaire

Mairie Uzès  
1, place du Duché  
30700 Uzès

0466034848

[benoist.antoine@uzes.fr](mailto:benoist.antoine@uzes.fr)

VOIR LA FICHE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché

